



Alcool il y 8 ans et stup aujourd'hui.

Par **lud66**, le **14/12/2012** à **12:36**

Bonjour,rnrnEn 2004, j'ai été attrapé avec un taux de 0,67 d'alcool donc suspension pendant 4 mois sans amende, sans casier judiciaire, et en décembre 2012 decembre, pour conduite sous stupéfiants avec un taux de 2,8 nanogrammes, donc retrait de permis pendant 3 mois.rnrnJe voulais savoir si je vais avoir plus ou une annulation. Je suis vraiment inquiet parce que je travaille beaucoup avec le permis.rnrnMerci de me renseigner.

Par **Tisuisse**, le **14/12/2012** à **13:07**

Bonjour,rnrnLa conduite sous alcool ne servira guère sauf pour le juge qui connaîtra vos antécédents, c'est tout, mais il n'y a pas de récidive.rnrnPour les sanctions maxi (maxi rarement prononcé pour un premier délit de ce genre), elles sont indiquées sur le post-it spécial, en en-tête de ce forum : conduite sous alcool ou stupéfiants.rnrnPar ailleurs, quand le permis est indispensable à sa profession, on se doit d'autant plus de respecter le code de la route. Vous risquez, dans votre cas, un licenciement de la part de votre patron.

Par **lud66**, le **14/12/2012** à **13:38**

heureusement que mon patron est pas ca....rnmmais au niveau juridiquernje risque une amendernje risque plus que trois mois ou pas..rnet pour recuperer mon permit je vais avoir une prise de sang pour le thc mais il regarde le reste ou pas (l alcool)

Par **chaber**, le **14/12/2012** à **15:18**

bonjourrnj'ai regroupé vos interrogations dans le même message

Par **Tisuisse**, le **15/12/2012** à **08:33**

A lud66,rnrnLe post-it que je vous ai indiqué comporte les sanctions maxi. Pour celles qui seront prises par le juge, nul n'est ici Madame Soleil ou Madame Irma, pour vous dire ce que le juge fera. Si vous voulez savoir quels sont les risques réels, assistez donc à des audiences "muscadet" et observez ce que sont les us et coutumes du tribunal. Le greffe vous donnera les lieux et heures de ces audiences.